



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
Présents : 13
En exercice : 17
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**, le **JEUDI HUIT DECEMBRE**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (**Charente-Maritime**), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **01 décembre 2022**

Présents : 13

Votants : 14

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel,
BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, ~~GAURIVEAUD Jean Jacques,~~
~~AUTIN Martine,~~ RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE
Josselyne, ~~LOUIS Gilles,~~ ~~AUDEBERT Délizia,~~ de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents excusés : GAURIVEAUD Jean-Jacques, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : Mme AUTIN Martine à Mme WATRIN Béatrice

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nomme par 13 voix
Daniel MOTARD en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121 – 15 du CGCT).

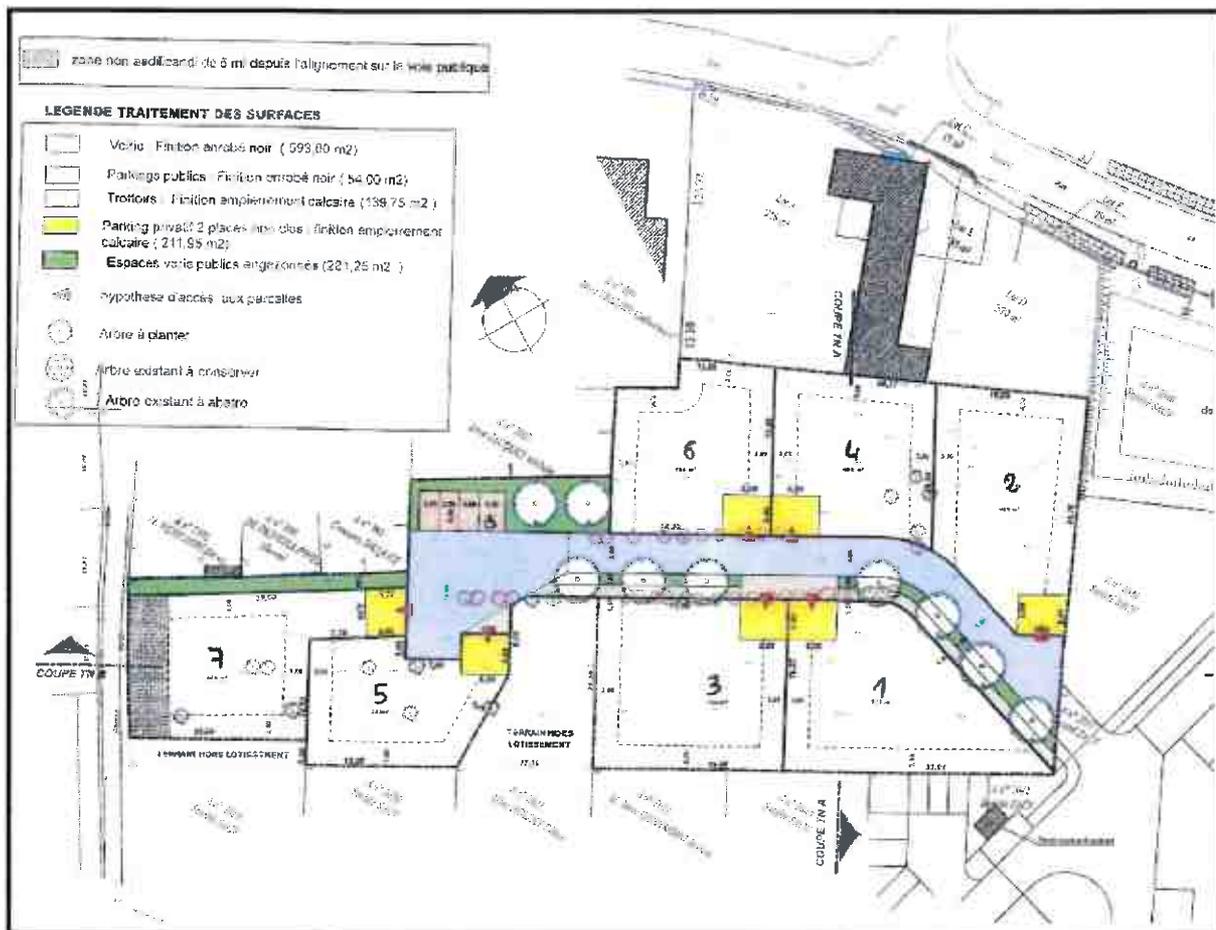
**DE 076-2022/12-006 DENOMINATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LES
COTEAUX DE LA SEUDRE 2 »**

Sylvie TURPIN fait part au conseil municipal d'une demande du pétitionnaire titulaire du permis
d'aménager n° **01715521N0001** délivré le **21 septembre 2021** ayant pour objet la création du
lotissement dénommé « Les Côteaux de la Seudre 2 » sollicitant la dénomination de la voirie.
Elle propose la dénomination : Allée des Aigrettes

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte transmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 19 décembre 2022
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S)

- **NOMME** la voirie du lotissement « Les Côteaux de la Seudre 2 » : Allée des Aigrettes
- **DIT** que la numérotation en entrant dans cette impasse sera impaire côté gauche et paire côté droit tel qu'au plan figurant ci-dessous



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 19 décembre 2022
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville